



Association des Habitants de la Zac des Pêcheurs
52, rue des Bleuets 77360 Vaires sur Marne ☎ 06.73.88.61.92 Email : ahzp.free.fr

<p align="center">Compte rendu de la réunion du vendredi 11 décembre 2020 avec Madame le Maire de VAIRES SUR MARNE</p>

Présents :

- Madame Edmonde JARDIN: Maire de VAIRES SUR MARNE et Conseillère communautaire
- Monsieur Clément GUILLEMOT : Directeur de Cabinet de Mme le Maire
- Monsieur Didier DESFOUX adjoint délégué à l'urbanisme, aux travaux et à l'aménagement du territoire
- Monsieur Rémy VILCOCQ : adjoint délégué au patrimoine, à l'environnement, aux espaces verts, à la propreté et à la mobilité
- Monsieur Pierre TISSEUIL: Président de l'AHZP
- Madame Chantal FOUBLE : secrétaire de l'AHZP
- Monsieur Jean Luc ALEPEE : secrétaire Adjoint en charge du dossier inondations AHZP

- Excusé : Philippe ROUIX: Trésorier de l'AHZP

Après les présentations d'usage de chaque participant, Pierre TISSEUIL remercie Mme JARDIN pour l'entretien qu'elle nous accorde et souligne la volonté de l'association de vouloir travailler en partenariat avec la Mairie dans un esprit constructif de propositions et d'alertes en complémentarité avec les services de la Mairie.

Il signale une altercation qui s'est produite le 4 décembre 2020 entre un résident et le personnel des espaces verts lors d'une intervention rue des Genêts et indique que de tels faits sont condamnables, intolérables et contre productifs. Un email a été adressé au Directeur des Services Techniques en ce sens et pour souligner le dévouement du personnel communal. Il est à noter que les personnes incriminées ne sont à ce jour pas adhérentes à l'association.

Madame JARDIN nous demande de lister tous les sujets que nous voulons aborder

Dans sa demande d'entretien, Pierre TISSEUIL indique que l'association avait souhaité s'appuyer sur le courrier (voir Annexe) adressé le 24 février 2020 aux candidats aux élections municipales et transmis par email à Monsieur le Directeur de Cabinet le 18 novembre 2020. Un exemplaire est remis en réunion.

❖ **Environnement et cadre de vie :**

Pierre TISSEUIL tient à rappeler que le fait d'avoir été classé en zone inondable dans les années qui ont suivi les constructions, constitue un aspect négatif pour la valorisation de nos biens dont la valeur est souvent inférieure aux prix du marché. Il nous paraît donc indispensable que le quartier donne une image d'entretien et de propreté irréprochables : à cet égard, nous émettons beaucoup d'espoir pour la réhabilitation souhaitée et annoncée par Mr DESFOUX mais en attendant pour un entretien et une propreté assurés dans les règles de l'art.

➤ **Le Parc et les espaces verts :**

Pierre TISSEUIL fait connaître qu'il a déjà rencontré Didier DESFOUX le 13 octobre 2021 à la demande de Monsieur GALVAN afin de mieux connaître les nouveaux élus (Monsieur VILCOCQ était indisponible). A cette occasion un tour d'horizon a été fait à cette occasion.

Madame JARDIN donne la parole à Monsieur DESFOUX qui, après avoir pris connaissance de notre quartier propose une réhabilitation s'inscrivant dans un plan pluriannuel de réalisation.

L'élaboration de ce plan nécessitera un état des lieux et une étude que Monsieur VILCOCCQ pourrait initier. A cet égard, nous approuvons une telle initiative qui répond à notre demande. Nous rappelons toutefois que des études récentes auxquelles nous avons été associés (qui méritent peut être d'être réactualisées pour gagner du temps) existent, tant pour les espaces verts de la ZAC que pour le Parc, mais n'ont jamais totalement abouti(es).

Monsieur DESFOUX précise la méthode :

- état des lieux et analyse
- élaboration du projet
- élaboration d'un budget
- planning des travaux et référentiel

Selon Monsieur DESFOUX, les différentes étapes de ce travail pourraient s'inscrire dans une démarche avec notre association.

Nous ne pouvons qu'approuver une telle méthode qui permet de se donner un objectif à **atteindre** afin d'éviter de faire du coup par coup au gré des circonstances et ainsi d'éviter des dépenses inutiles.

Monsieur TISSEUIL souligne par exemple que les allées du parc ne sont plus adaptées, ne serait-ce que pour permettre le nettoyage des bouches d'eau pluviales nombreuses ou pour vider les poubelles dans le parc.

Les aires de jeux (notamment celles à l'Ouest du parc) à rénover, du mobilier urbain ainsi que agrès pour adultes et enfants à l'exemple de celui installé(s) à la pointe de l'écluse et un parcours de santé qui figurent dans nos propositions sont autant d'idées à discuter.

il n'y a pas de plan d'élagage pour la ZAC hormis le Bd Maupertuis, Il nous semblerait pourtant nécessaire dans certaines rue à déterminer avec la responsable des espaces verts. De ce fait certains riverains coupent ou élaguent eux mêmes les arbres publics, ce qui est interdit. Chantal fait remarquer que d'autre part de nombreux riverains ne respectent pas les trottoirs par le non respect des haies, ceux-ci deviennent impraticables.

➤ **La voirie :**

La voirie de notre résidence vient de subir des purges pour des trous signalés par l'association. Ces colmatages sont indispensables dans l'urgence.

La nécessité de prévoir un plan pluriannuel de réfection est souhaitable voire nécessaire à commencer par celles qui le nécessitent le plus :

- La Place de l'Europe à l'entrée en arrivant par la rue des écoles est en très mauvais état sur le plan voirie. L'image qu'elle donne est négative. Les plots qui interdisaient de stationner devant et derrière ont été enlevés : ils sont pourtant nécessaires

Son arcade noircie par le temps mérite un bon ravalement.

Les dépôts fréquents des restes de déménagements ou aménagements séjournent souvent devant cette arche (un emplacement aménagé pourrait être envisagé avec 3 Moulin Habitat). Il en est de même des poubelles qui séjournent quelquefois la journée. L'emplacement du panneau d'interdiction pourrait être fixé sur le bord de l'arche.

Les panneaux d'affichage surabondants (un seul pour la ville et un libre est suffisant

En effet, en entrant par la rue des écoles, l'image négative qu'elle renvoie nous dessert ainsi que les futurs acquéreurs.

- Le revêtement des rues inondées en 2018 se craquellent par endroit, des fissures et affaissements autour de bouches d'eau pluviales ou d'égout (rue des bleuets par exemple signalé depuis 2ans)
- Les racines de certains arbres détériorent les trottoirs ainsi que les murets,
- Le marquage au sol des limites de stationnement est nécessaire : les voiture stationnent par endroits au ras des murettes ou clôtures ne permettant pas le passage des piétons et voitures d'enfants en sécurité, l'entretien des haies et l'accès aux compteurs gaz et électricité.
- Chantal Fouble fait remarquer que de nombreux riverains ne taillant pas ou pas suffisamment leurs haies à l'extérieur, ces dernières rendent les trottoirs impraticables.

Mr DESFOUX fait remarquer que la gestion des haies est toujours problématique du fait que les rues ont été rétrocedées avec l'éclairage depuis 1990. Nous en convenons mais nous souhaitons une clarification en ce domaine par une opération de sensibilisation permettant de bien déterminer précisément les responsabilités entre propriétaires et Mairie.

➤ **Les abords :**

- ✓ **Liaison sud et les nécessités qui y sont liées :**

Monsieur DESFOUX nous confirme qu'à la suite de la requalification du Chemin du Corps de Garde, la continuité de la liaison Sud de Chelles devrait se poursuivre pour être achevée pour les JO 2024.

Le Département qui en assume la compétence doit finaliser les études courant 2021 pour un début des travaux en 2022.

Ces travaux concernent le rond point sur le Chemin du Corps de Garde au niveau de la sortie de rue du triage la nouvelle route entre MOTUL et BRICODEPOT pour rejoindre le futur pont sur le Canal. Les travaux du futur pont nécessiteront le déboisement d'une partie du bois sur la base olympique. L'association le comprend.

La Ruelle au Loup entre le carrefour et le pont actuel sera déminéralisée pour devenir une piste verte donnant un accès direct sur la base Olympique dont une esquisse faite par le département à l'usage de la commune nous a été montrée.

Ces réalisations que nous avons demandées lors de l'enquête publique très ancienne répondent à nos demandes mais méritent d'être plus détaillées en ce qui concerne l'extension du parc vers la limite de BRICODEPOT, la sécurisation de l'entrée de l'accès à la Ruelle aux Loups dès la mise en service du nouveau pont avant même que la piste verte future soit créée, afin d'éviter l'entrée de caravanes ou autres véhicules notamment la nuit.

Cette nouvelle entrée, selon Mr DESFOUX devrait être aménagée par la CAPVM et Ville de Vaires. Elle pourrait comprendre un Parking à l'entrée. Nous émettons des réserves sur ce Parking selon la capacité et l'importance que nous souhaitons la plus réduite possible afin d'en éviter des fréquentations nocturnes ou le stationnement de véhicules des entreprises (garagistes à proximité).

Par la création de la piste verte à la place de la Ruelle aux Loups et la suppression de la route, Pierre TISSEUIL suggère un « remodelage » paysager et d'éventuels aménagements à déterminer de cette partie OUEST du Parc pour en assurer la continuité et l'agrandissement vers la clôture avec BRICODEPOT. Une étude devrait être lancée si ce n'est déjà le cas.

Monsieur DESFOUX nous indique qu'en l'état actuel du projet de liaison verte donnant sur la base, l'extension du parc n'est pas prévue. Ce devrait être une entrée de la base par la piste pour cyclistes et piétons avec quelques places de parking.

Pour l'association, Il serait regrettable et dommageable de ne pas adapter le Parc partie OUEST à cette nouvelle configuration.

Dans ce cadre, nous demandons la prise en compte de la continuité de la piste cycliste/piéton du Chemin du Corps de Garde soit assurée devant BRICODEPOT et une solution pour éviter l'encombrement du trottoir devant le bâtiment des garagistes. L'accès actuel des piétons et cyclistes n'est pas approprié, en mauvais état et dangereux.

Mr DESFOUX précise que la 1^{ère} tranche (Chemin du Corps de Garde) est en cours. La 2^{ème} (Rond Point et Pont sur le Canal) poursuivra : elles sont gérées par le Département. Il nous indique qu'il n'y a pas de projet actuellement sur la portion entre le futur rond-point et Paul Algis prolongée qui est géré par l'agglomération. L'association le regrette mais insiste pour que cette portion de route ne soit pas oubliée quelque soit le gestionnaire (Département, Agglomération ou Ville de Vaires).

Le Chemin des Carriers faisant partie de la liaison Sud dans l'enquête publique de 2006, pour l'association, il y a nécessité de réhabiliter cette route. A ce sujet, nous faisons remarquer l'état lamentable des accotements de portion de route qui sert de dépotoir pour les ordures et les gravats.

Nous souhaitons une réfection ne permettant plus ces dépôts sauvages et le stationnement.

Des pistes cyclables existant sur le bord du canal et sur la rue des Pêcheurs, l'interdiction aux cyclistes est souhaitable compte tenu des nombreux poids lourds fréquentant cette route.

Pierre TISSEUIL rappelle sur proposition de l'association dans l'enquête publique de 2006, un revêtement anti bruit avait été accepté par Mr EBLE Président du Conseil Départemental d'alors dans ses points retenus de cette enquête. Un parapet antibruit (coté Est) du nouveau pont avait aussi été demandé. Nous le rappellerons au Conseil Départemental.

La présence des JO2024 devrait, de l'avis de l'association, permettre une amélioration exemplaire du secteur sur le plan pratique et environnemental dans une démarche de développement durable.

✓ **aire des gens du voyage**

La loi impose une aire des gens du voyage sur le territoire de l'ancienne Agglomération MARNE et CHANTEREINE sur CHELLES ou VAIRES. Les terrains proposés jusqu'à maintenant n'auraient pas obtenu l'accord des autorités de l'état. La ville de Chelles proposait un terrain dans le triage sud assez proche des HLM Paul Algis. La SNCF n'était pas d'accord.

Pour l'association, cette proposition n'est pas acceptable. En effet, la proximité des voies de chemin de fer, des silos à ciment, des ferrailleurs ou casses de voitures et de la zone sensible du Square Paul Algis ne permettent pas une situation environnementale sécurisée et humaine normale pour les personnes y séjournant même passagèrement. Par ailleurs, la ville de Chelles en proposant cet endroit, se libère de toutes les problématiques

en matière de sécurité et de fréquentation de l'école la plus proche (école des Pêcheurs) que Vaires devrait gérer.

✓ **Sécurité :**

La caméra de vidéo surveillance demandée depuis plus de 4ans et promise, est enfin prévue au rond-point de Paul Algis, comme pour toutes les entrées de ville. Mme la Maire nous confirme son utilité et son installation prochaine.

Nous avons aussi demandé aux deux Maires précédents d'envisager d'en installer au rond-point Salvador ALLENDE au niveau du centre aéré pour éviter les attroupements fréquents aux abords, et dans la ZAC où des incivilités se produisent l'été rue Montjaret.

Mme JARDIN nous indique que la ville de VAIRES SUR MARNE est désormais rattachée au commissariat de Noisiel qui intervient rapidement dans ces cas là.

❖ **Berges, remblais (« digues ») et bords du canal**

Jean Luc ALEPEE pose les problèmes liés aux berges du canal dont l'état lamentable aurait à coup sûr des répercussions désastreuses en terme de protection des personnes et des biens. En cas d'inondations des arbres déracinés et morts qui séjournent seraient un frein à l'écoulement des eaux, pourraient provoquer des barrages provoquant rapidement une montée d'eau en amont pour déboucher par une d'inondation de nos berges. et rabattraient l'eau vers nos habitation avec plus d'intensité.

L'eau passe par-dessus les palplanches et fragilise de ce fait les berges qui nous protègent.

La berge nord du canal est non entretenue et impraticable.

Il indique qu'en novembre, les écluses de CHALIFERT et NEUILLY PLAISANCE ont fait l'objet d'entretien et réfection. Le chemin de halage et la berge sud où passe la piste verte ont été nettoyés et débroussaillés et élagués laissant une apparence nette.

Nous espérons et demandons la même chose coté Nord.

Nous avons rappelé à la Mairie de Vaires, à la CAPVM et à VNF ces faits depuis longtemps sans succès.

Mr VILCOQ précise que les berges sont gérées par Port de Paris.

Pierre TISSEUIL indique que tous les acteurs responsables ont été informés par courrier de cet état de fait et de nos exigences en ce domaine. Il précise que la Loi GEMAPI, applicable aux collectivité ou groupements de collectivités (Agglomération CAPVM), indique qu'elle permet d'avoir désormais un seul interlocuteur en matière de protection contre les inondations et pour la biodiversité. Comme le représentant de l'état nous l'avait indiqué en 2018, c'est donc bien la CAPVM dont c'est la compétence et en a la responsabilité. Un courrier lui a été fait sur cette mise en application de la loi GEMAPI.

En ce qui concerne les palplanches qui font partie intégrante du Canal, ce serait à VNF d'assurer leur entretien.

Les anciens Maires nous avaient indiqué(s) être intervenus auprès de VNF pour ces palplanches.

Mr DESFOUX nous indique que pour les JO2024 il serait prévu de faire une zone portuaire en bordure de canal à VAIRES et ce serait l'opportunité d'améliorer les palplanches.

Les membres de l'association font savoir à Mme JARDIN qu'il y a de nombreuses années cette berge nord était parfaitement entretenue et permettait les promenades en toute sécurité ce qui n'est actuellement pas le cas puisqu'elle est impraticable.

Pierre TISSEUIL insiste pour que la loi GEMAPI soit appliquée et permette d'éviter que les administrations, organismes et collectivités territoriales ne se déchargent de leurs responsabilités et ne rien faire.

Le classement des remblais (souvent appelés digues) du canal en ouvrage de protection contre les inondations dans le cadre de la loi GEMAPI a été demandé à la CAPVM afin qu'ils soient surveillés et entretenus. En 1910, notre zone aurait été protégée par cet ouvrage ; de simples petits débordements se seraient produits aux ponts sur le canal (rapport CEDRAT)

Monsieur DESFOUX précise que les berges font partie du canal

Constatant que la situation s'est améliorée coté Sud grâce à la piste verte et devant une situation, quant aux responsabilités dans l'impasse, et l'impraticabilité du chemin de halage nord, l'association propose pour y remédier une piste cyclable nord et une piste verte jusqu'à l'écluse de Vaires.

Mr DESFOUX ne partage pas notre avis. Pour lui, une piste renierait à la tranquillité du quartier.

Nous maintenons notre exigence de voir des décisions prises afin que le chemin de halage nord soit facilement praticable et que les « digues » et bois de part et d'autres soient nettoyés. La situation actuelle qui perdure depuis des années n'est pas acceptable à nos yeux.

❖ **Entretien Ru de CHANTEREINE :**

Après les différentes inondations de 2018 dans la ZAC ou aux abords, en 2019 l'Agglomération a fait procéder au nettoyage des bords avec enlèvements des objets visibles (pneus, appareils, ...) du Ru de CHANTEREINE.

Cependant, Pierre TISSEUIL précise qu'à la réunion avec la CAPVM du 05 novembre 2021, celle-ci a précisé qu'elle ne pourrait renouveler le nettoyage car ce n'était pas à eux et que cela revient trop cher.

Pierre TISSEUIL précise qu'une grande partie visible appartient à la ville de Chelles sur les deux bords. Il indique que la déclaration d'utilité publique, qui n'a pas été mise en œuvre, serait seule la solution selon les affirmations données par le représentant de la Préfecture à la réunion publique suite aux inondations de 2018.

❖ **Le bassin de rétention du Parc et le réseau d'assainissement**

Les abords, les entrées et sorties des buses du bassin de rétention dans le parc ont eux aussi fait l'objet de curage et nettoyage.

Le fond du bassin n'a pas été curé. Une étude est nécessaire avant toute opération en raison d'un risque de fragilisation des berges. (Une étude) Le curage et nettoyage des bouches d'assainissement ainsi que l'entretien des pompes ont été effectués en 2019.

❖ **Inondations**

Mr DESFOUX indique que nous ne sommes plus en 1910 puisque depuis le lac de Der a été créé.

Il est fait remarquer que la crue de référence est bien celle de 1910.

Jean Luc ALEPEE précise que la plus grande crue est celle de 1955 et se pose la question du barrage de Noisiel qui pourrait jouer un rôle

Mr DESFOUX explique qu'en 1955 la Marne n'a pas débordé dans le canal.

Jean Luc ALEPEE donne les coordonnées du site des Riverains du Canal de Vaires dont il s'occupe : <https://ahzpvaires.wixsite.com/canal>.

❖ **Prévention contre les inondations :**

Pierre TISSEUIL et Jean Luc ALEPEE font remarquer que l'inondation par le Ru de CHANTEREINE de juin 2018 à l'Ouest de la ZAC a montré des défaillances en matière dans l'application du PCS (Plan Communal de Sauvegarde), ce qui pouvait peut être s'expliquer car c'était la première fois. A titre d'exemple(s), les alertes n'avaient pas été faites malgré l'alerte orange pluie torrentielle, et les habitants livrés à eux même une partie de la nuit et matinée : 2 responsables techniques n'étaient arrivés qu'à 10h30. Des réunions avec la Maire, le Directeur des services et les responsables des services techniques ont eu lieu à la suite. En théorie, tout est prévu par le PCS. Ayant constaté des défaillances, une demande d'exercice de simulation avec les acteurs concernés (pompiers, agents techniques,...) et une réunion d'information à l'entrée de chaque période de pluie ont été faites et renouvelées sans succès. Nous les renouvelons à Mme le Maire nouvellement élue. Nous pourrions y prendre notre part.

Il nous semble indispensable que les habitants qui habitent dans des zones inondables aient une culture du risque d'inondation. Nous indiquons que des organismes tels EPISEINE et des spécialistes de la préfecture seraient prêts à donner leur expérience en la matière.

D'ailleurs, à titre d'exemple, la ville de Chelles a, en 2020, déjà organisé une réunion d'information des habitants concernés des zones inondables : nous y avons participé. De plus, une séance sur une journée de formation avec exercice pratique sous l'égide d'EPISEINE a eu lieu sur la base olympique en 2020 avec la participation de Jean Luc ALEPEE et un membre de l'association Patrice LASERRE. Ils y ont pu apprécier l'intérêt d'un tel exercice. Les techniciens des collectivités territoriales du secteur en avaient été informés : ceux de VAIRES n'y ont pas participé et nous le regrettons.

Le livret résumant le PCS sur les points essentiels nous concernant et qui a été distribué à tous les habitants n'est pas à jour : nous l'avons signalé mais n'a pas été modifié : c'est pourtant essentiel.

❖ **Transport en commun :**

Nous nous faisons l'écho des habitants de la ZAC et du Sud-ouest de VAIRES qui réclament toujours une ligne directe pouvant passer par la rue Jean Jaurès pour se rendre plus rapidement à la gare, à la maison des associations, bibliothèque, conservatoire, etc....et aux commerces et cabinets médicaux du centre ville. Nous faisons remarquer qu'actuellement il faut faire le tour de Vaires par le Vieux Vaires ou le Bd de la Marne où passent pas moins de 4 lignes RATP, APPOLO et ligne Départementale alors que l'axe Jean Jaurès et abords n'en disposent pas. Si un bus ou navette passait par la rue principale, cela serait de nature à résoudre certains problèmes de stationnement dans les rues adjacentes.

Nous avons demandé à Mr NOYELLES qu'une étude soit faite pour, à minima faire passer une ligne de bus début, milieu et fin de journée ou la possibilité d'une navette sur cette rue. La réponse positive pour ces études des deux Maires précédents n'a pas été suivie d'effet : nous renouvelons cette demande.

Il est aussi demandé la gratuité du parking relais pour les titulaires du PASS NAVIGO annuel comme pour beaucoup d'entre eux sur la Région. Une intervention auprès d'Île de France Mobilité et de la Présidente de Région serait nécessaire. Mme JARDIN partage notre point de vue mais souligne qu'il reste encore du travail à

faire afin que tous les parkings relais soient concernés par cette mesure appréciée des habitants où elle s'applique.

❖ Divers :

Les difficultés de stationnement rue Jean Jaurès sont soulignées en raison de leur occupation par les véhicules de certains commerçants toute la journée. Des actions pourraient être menées. A notre sens, le développement des arrêts minutes, d'emplacements « livraisons » et deux roue sont à étudier.

Pierre TISSEUIL demande s'il serait possible d'installer sur la rue MONTJARET un panneau « Attention école » qui n'existe d'ailleurs pas sur la rue des Pêcheurs. Certains parents amenant leurs enfants à l'école y roulent trop vite ainsi que certains résidents. Les sorties des écoles primaire et maternelle empruntent le passage longeant l'école primaire et débouchent sur la route directement. Une barrière évitant de déboucher directement serait nécessaire pour la sécurité des enfants. Des riverains demandent même des ralentisseurs ou chicanes sur cette rue : ces solutions nous paraissent difficilement envisageables.

Voir le courrier en annexe détaille toutes les problématiques abordées ou non lors de cette réunion.

Début de la réunion à 18h et fin à 19 h 45

ANNEXE au CR du 11/12/2021

Madame **Edmonde JARDIN** Maire et Conseillère communautaire

Madame la Maire,

Vous trouverez ci-dessous le texte du courrier qui vous a été adressé le 24 février 2020 à tous les candidats aux dernières élections municipales.

Forte de ses adhérents, notre association représente les intérêts des habitants de la ZAC des pêcheurs. Les élections municipales de part leur nature constituent un enjeu majeur pour l'avenir de notre quartier.

Par ailleurs, notre résidence bénéficie d'un environnement exceptionnel qui ne demande qu'à être amélioré et préservé non seulement pour les habitants du quartier mais aussi pour les VAIROIS. Son image a une très grande importance pour notre patrimoine qui subit par ailleurs les inconvénients majeurs d'être en zone inondable depuis la loi Barnier, ce qui n'était pas le cas avant sa promulgation. Une dévaluation de notre patrimoine et parfois des difficultés à vendre s'en sont suivies. Pour contrebalancer ces faits négatifs, le cadre de vie constitue pour nous un point essentiel à préserver et améliorer sans y ajouter de nuisances supplémentaires que nous évoquons ci-dessous.

Notre association, qui se veut être une force de propositions et un lanceur d'alerte en partenariat reconnu des collectivités territoriales et acteurs décideurs souhaite poursuivre dans cet esprit responsable et réaliste.

C'est pourquoi notre conseil d'administration a décidé de vous faire connaître un aperçu de ses propositions de valorisation et d'amélioration dans les domaines concernés par le quartier à savoir :

➤ **Environnement et cadre de vie :**

➤ **Le Parc et les espaces verts :**

La ZAC et le Parc a maintenant plus de 30 ans d'existence. Il devient urgent que nos espaces verts connaissent une réhabilitation complète leur permettant de retrouver le lustre d'antan et par là même valoriser notre patrimoine en contrebalançant le classement en zone inondable.

Par ailleurs, ce site, à proximité de la base olympique, doit être un atout pour l'image de notre ville et notamment en 2024 à l'occasion des jeux olympiques.

Le report du pont sur le canal entre BRICODEPOT et MOTUL devrait être pris en considération pour aménager la partie Ouest du parc, la Ruelle aux Loup et pont actuel devenant une allée à intégrer au parc pour se rendre directement sur la base à proximité par un passage prévu initialement (il faudrait s'en assurer) au niveau du futur pont.

Après un état des lieux très précis, en prenant en compte nos propositions de longue date et en s'inspirant des études déjà menées, un plan chiffré de réhabilitation du parc et des espaces verts doit être établi pour nous être présenté. Ce plan pourrait être pluriannuel afin d'atteindre les objectifs fixés dans tous les domaines (réfections des allées et aires de jeux, équipements en agrès sportifs et jeux d'enfants (comme au centre « aéré »), mobilier urbain. La Mairie s'est dite très attentive à notre vision des choses et devrait nous faire des propositions.

➤ **La Sécurité :**

Une caméra vidéo est demandée au rond point de la rue Paul ALGIS prolongée (entrée de ville et point sensible). Son installation avait été budgétée depuis 2017. Elle était liée à la réhabilitation des HLM mais Habitat 77 ne serait plus partie prenante. A notre avis, cet équipement nous semble urgent et indispensable.

Nous avons aussi demandé une étude pour une caméra Place Salvator ALLEDE en raison des gênes occasionnées aux riverains la nuit de rassemblements en période d'été et des dégradations régulières du centre de loisirs.

Nous souhaiterions aussi que la mairie s'investisse avec nous dans le cadre de l'organisation « VOISINS VIGILANTS et SOLIDAIRES ».

➤ **Les abords :**

- **Aire des gens du voyage :**

L'Agglomération Paris Vallée de la Marne aura l'obligation prévue par la loi d'implanter une aire des gens du voyage de 28 places sur le territoire de Chelles ou Vaires. Chelles la propose sur le triage Sud à proximité de Paul ALGIS qui est une zone sensible. Par ailleurs, le site proposé ne nourrirait que des inconvénients pour Vaires. La SNCF et le Préfet ne l'auraient pas accepté en raison de sa dangerosité. Notre association fera tout pour l'éviter à cet endroit.

- **Jardins familiaux ou partagés :**

Nous ne souhaitons pas un tel projet dans le parc comme envisagé il y a de nombreuses années sous la mandature QUERCY. Les nuisances qu'ils occasionnent et l'état d'abandon qu'ils donnent souvent seraient négatifs pour la ZAC. Par ailleurs, de tels équipements ne peuvent se concevoir à proximité des habitations pavillonnaires qui possèdent leurs jardins. L'expérience faite dans certaines villes à proximité montre des jardins abandonnés et négligés. Il y a aussi de très grandes difficultés à faire assurer correctement leur encadrement par des associations. La plantation d'arbres fruitiers sur des surfaces disponibles pourrait s'envisager.

- **Propreté du Chemin des Carriers :**

Dans bien des cas, la première image que peuvent avoir nos visiteurs pour se rendre chez nous est le Chemin des Carriers. Ses bords sont très mal entretenus et jonchés de très nombreux tas de gravats ou déchets de toutes sortes même dangereux pour la santé (amiante...). Une image de « zone » leur est offerte. Nous souhaitons qu'il y soit remédié.

➤ **Transports en commun:**

Nous souhaitons une liaison plus rapide pour se rendre à la gare et y revenir. Une liaison existante passant actuellement par le Bd de la Marne et de Lorraine qui voit défiler 2 lignes RATP, une ligne 77 express et une ligne Apollo pourrait nous semble-t-il emprunter la rue Jean Jaurès. Cela permettrait aussi de desservir plus directement la médiathèque, la maison des associations, et les commerces du centre ville. Nous demandons la gratuité du Parking Relais quelque en soit le gestionnaire pour les titulaires du PASS NAVIGO que la région accorde à certains d'entre eux. Nous souhaitons votre intervention en ce domaine.

Les abris bus des arrêts de la rue Paul ALGIS prolongée ne nous semblent pas adaptés au nombre important de passagers (des enfants principalement) qui attendent. L'arrêt encore provisoire depuis près de 2 ans pourrait être officialisé par un aménagement évitant d'empiéter sur la route : les arrêts de longue durée (comme cela arrive assez fréquemment) obligent les automobilistes à prendre des risques en « coupant » la ligne blanche continue.

➤ **La voirie et le stationnement :**

Une surveillance particulière de la voirie et des trottoirs méritent par endroits une attention particulière. Les places de stationnement méritent d'être matérialisées par un marquage au sol. Une étude pour en augmenter le nombre pourrait être effectuée pour tenir compte de l'augmentation du parc de voiture par foyer et permettre dans certains cas de limiter la vitesse sur certaines rues (places de stationnement en chicane par exemple). L'avis des habitants sur ce point serait indispensable.

➤ **La prévention contre les inondations :**

- **Assainissement :**
 - **Réseaux d'eaux pluviales :**

Même si notre lotissement a été correctement aménagé à ce sujet, il n'en est pas de même des rues le bordant; ainsi, en cas de violents orages et de fortes pluies, nous avons remarqué que la capacité d'absorption de cet ancien réseau était insuffisante et que le surplus était rejeté dans les voies du lotissement avec un risque important d'inondation des habitations.

Les eaux de ruissellement des constructions récentes (ex NAVATE...) et de la future ZAC du Gué de l'Aulnoy (en cas de débordement des noues prévues et ainsi que du futur Rond Point de l'Aulnoy qui sont et seront recueillies par le Ru de CHANTEREINE au même point de jonction que les eaux de notre résidence provoquant pour cette dernière un frein du flux et donc saturation, débordement et inondation. S'y ajoutent les eaux de la partie du Corps de Garde au niveau de BRICODEPOT.

Des travaux de réhabilitation de ce réseau nous semblent indispensables pour tenir compte des constructions récentes à l'emplacement dit « NAVATTE » et de la ZAC de l'Aulnoy entre autres.

Pour ne pas surcharger un réseau d'assainissement déjà engorgé, il nous semble indispensable de réaliser un bassin de rétention sur la ZAC du Gué de l'Aulnoy pour afin de récupérer les eaux du futur rond point et le surplus débordant des noues. Le lac existant pollué à l'arsenic et aux métaux lourds, ne pouvant jouer ce rôle.

Afin de désengorger ce réseau, nous proposons qu'une canalisation directe soit établie depuis le feu rouge de la Rue Paul ALGIS prolongée, longeant cette dernière et une partie du chemin du Corps de Garde, et se jetant dans le Ru de CHANTEREINE au niveau de TSO. Cette canalisation éviterait que l'ensemble des eaux pluviales de Vaires ne convergent en un seul et même point, à l'extrémité du chemin rural des Pêcheurs. Les travaux de réhabilitation du chemin du Corps de garde dans l'horizon des JO de 2024 sont une occasion à ne pas manquer pour effectuer ces aménagements.

- **l'entretien du réseau d'assainissement et du Ru de CHANTEREINE :**

L'entretien du réseau et du Ru de CHANTEREINE semble être une évidence. Cependant, il a fallu attendre les inondations pour que les opérations nécessaires soient faites (curage des bouches, du bassin dans le Parc non terminé, vérification des pompes, nettoyage du Ru de CHANTEREINE délaissé depuis plus de 30ans...).

Malgré les efforts faits dans l'urgence sous l'impulsion de la CAPVM sous la pression de la Mairie, ce travail doit maintenant être fait régulièrement en lançant une procédure de travaux d'utilité publique pour le Ru de CHANTEREINE comme l'avait suggéré le responsable de la préfecture en charge de la Police de l'eau. Nous préconisons la mise en place d'outils permettant de s'assurer de la réalisation des travaux de maintenance des pompes de la station anti crues,...

Les travaux de creusement d'un bassin de rétentions sur le Ru, le curage et nettoyage des bassins du RAFFETEAU existant et autres préconisations issues de l'étude Hydraulique effectuée en 2018 mais prévus dans le long terme devraient à notre sens être accélérés. De plus, le Bassin sur le Triage Sud destiné à compenser le rond point surélevé de l'Aulnoy à Chelles a été comblé récemment : nous demandons à ce qu'il soit rétabli. Nous considérons que la compensation par la rivière artificielle de la base olympique ne peut jouer ce rôle car trop éloignée et compensant déjà des réalisations de la base. De plus, la construction du nouveau pont sur le canal nécessitera le creusement à proximité d'un bassin rétention et compensation sur les terrains disponibles à proximité.

- **Le Plan Local de Sauvegarde :**
 - **Son application :**

Ce plan existe. Toutes les procédures ont été mises en place par la Mairie. A la suite des inondations de juin 2018, nous avons fait des propositions d'améliorations qui semblaient partagées. En théorie, tout devrait fonctionner.

Cependant, nous avons insisté pour qu'un exercice à blanc, afin que tous les acteurs concernés trouvent leur place (y compris l'association) permette d'appréhender les améliorations qui nous semblent indispensables notamment sur les alertes, les moyens matériels (parpaings, planches, sacs de sable...)...

- **Les informations à donner aux habitants :**

En matière de Prévention, les populations concernées doivent être informées afin d'être mieux préparées et recueillir leurs avis et propositions.

Nous préconisons une réunion publique d'information annuelle avec les organismes concernés et spécialisés.

Désormais, nous savons que le risque est une réalité : Il nous semble important que chaque habitant s'en imprègne afin de s'y préparer.

- **L'entretien des remblais (appelés digues) du canal :**

Nous demandons leur classement comme ouvrage de protection dans le cadre de la loi GEMAPI. Ces remblais sont jonchés de bois morts qu'il convient de nettoyer d'éliminer afin qu'ils ne provoquent pas de barrages à l'écoulement des eaux en cas d'inondations.

Les bords du Canal en très mauvais état par endroit doivent être surveillés afin d'éviter que l'eau de déborde par-dessus les batardeaux.

La création d'une piste au nord du canal qui permettrait un entretien plus régulier (comme celle existante au Sud) est proposée.

Par ailleurs, le bois situé entre le Chemin des Carriers et le Canal non seulement devient un dépotoir en bordure de route mais laisse aussi une vision d'abandon avec des arbres morts et tombés par la tempête Son nettoyage nous paraît indispensable pour éviter que ces bois morts ne constituent des obstacles à l'écoulement des eaux ou même n'obstruent le réseau d'assainissement.

- **l'application de la loi GEMAPI :**

Depuis le 1^{er} janvier 2018, cette loi a attribué aux communes une nouvelle compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette compétence est transférée de droit aux EPCI FP : communautés de communes, communautés d'agglomération, communauté urbaines et métropoles.

Jusqu'à maintenant, la CAPVM procédait à un inventaire des ouvrages et sites concernés et une évaluation des besoins. Les contours de cette compétence sont restés flous malgré nos interventions, et encore mal définis pour ce qui nous concerne.

A cet égard, cette loi ayant été faite pour simplifier les rôles des nombreux acteurs auparavant concernés en un seul désigné par la loi, il nous semble indispensable d'obtenir rapidement et avec précision les contours locaux prévus par l'application de cette loi.

Nous avons brossé tous les dossiers qui pouvaient nous concerner. Notre belle résidence (dite ZAC : terme administratif s'il en fallait). Ces dossiers sont aussi de la compétence de l'Agglo et même d'autres collectivités mais doivent être défendus par la ville de VAIRES SUR MARNE.

Nous sommes attachés à ce notre belle résidence reste belle et attrayante pour nous mais aussi pour la ville à l'approche des jeux olympiques.

Restant à votre disposition pour plus de précisions et en espérant des engagements fermes sur ces propositions, nous vous prions d'agréer l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour l'AHZP,
Le Président,

Pierre TISSEUIL